

Explication By NED



Arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale

Les prérequis :

- Installations photovoltaïque ≤100 kWc implantées sur bâtiment.
- Quatre seuils : 3, 9, 36 et 100 kWc

Cet arrêté :

- Fixe les tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque en revente totale pour un contrat de 20 ans
- Instaure une prime à l'investissement pour les installations en autoconsommation avec revente de surplus

1 /Revente totale de l'électricité produite :

Le client achète un générateur photovoltaïque et vend la totalité de sa production aux tarifs suivants :

Vente total : du 10 mai 2017 au 30 juin 2017. (Fixé sur 20 ans)

Type installation	Puissance (kWc)	Tarifs (c€/kWh) du 10/05 au 30/06/17
Intégration au bâti (avec prime IAB jusqu'au 30/09/18)	≤ 3 kWc	18,7 + 4,5 = 23,2
	≤ 9 kWc	15,9 + 4,5 = 20,4
Intégration simplifiée au bâti (ISB)	≤ 3 kWc	18,7
	≤ 9 kWc	15,9
Non intégré au bâti ou IAB/ISB < 100kWc	≤ 36 kWc	12,075
	≤ 100 kWc	11,5

Diminution de la prime IAB sur 6 trimestres :

TRIMESTRE N =	1	2	3	4	5	6	> 6
Prime P_IAB (c€/KWh)	4,50	3,75	3,00	2,25	1,50	0,75	0

Explication By NED

2/Autoconsommation avec vente de surplus :

Le client achète un générateur photovoltaïque en autoconsommation, il consomme sa production et vend l'excédent à EDF si sa production est supérieure à sa consommation.

L'électricité qui ne sera pas consommée instantanément sera vendue à EDF **obligation d'achat à hauteur de 10cts €/kWh** pour les installations inférieures ou égales à 9kWc et **6cts€/kWh pour les installations jusqu'à 100kWc.**

Type installation	Puissance (kWc)	Primes et tarifs (c€/kWh) du 10/05 au 30/06/17
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 3 kWc	Prime de 400 € /kWc installé + racheté par EDF à 10 c€/kWh
	≤ 9 kWc	Prime de 300 € /kWc installé + racheté par EDF à 10 c€/kWh
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 36 kWc	Prime de 200 € /kWc installé + racheté par EDF à 6 c€/kWh
	≤ 100 kWc	Prime de 100 € /kWc installé + racheté par EDF à 6 c€/kWh
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	> 100 kWc	0

3/Auto consommation seule :

Le client achète un générateur photovoltaïque en autoconsommation, il consomme sa production et s'il le souhaite fait appel à des solution de stockage ou de domotique pour une optimisation de l'énergie produite.

Type installation	Puissance (kWc)	Primes et tarifs (c€/kWh) du 10/05 au 30/06/17
Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤ 3 kWc	Prime de 400 € /kWc installé
	≤ 9 kWc	Prime de 300 € /kWc installé
	≤ 36 kWc	Prime de 200 € /kWc installé
	≤ 100 kWc	Prime de 100 € /kWc installé